



Retraite refusée a 60 ans

Par **sina**, le **01/03/2011** à **17:50**

Bonjour,

Je voudrai savoir comment se passe la procedure au tribunal du contentieux de l'incapacité de travail

voici l'affaire : une cousine atteinte de diabète de tremblements souhaite obtenir une retraite a 60 ans . un inspecteur de la securité sociale l'a vue chez elle allongée a la suite d'une operation. et a refusé son droit a la retraite a 60 ans malgré son etat outre l'operation le diabète l'handicape (troubles de la vison, tremblements etc..).

Ala suite du refus , son mari fait les demarches auprès du tribunal pour faire appel de cette decision.

voila les faits